

CONSEIL DÉPARTEMENTAL DE TARN-ET-GARONNE

**EXTRAIT du REGISTRE des
DELIBERATIONS de la COMMISSION PERMANENTE****Séance du 27 novembre 2015**CP2015_11_13
id. 2171

L'an deux mille quinze le vingt sept novembre , les membres de la Commission Permanente légalement convoqués se sont réunis à l'Hôtel du Département, sous la présidence de M. Christian ASTRUC, Président du Conseil Départemental ou de son représentant. Après avoir constaté le quorum légal, la Commission Permanente peut valablement délibérer.

Présents ou ayant donné procuration de vote :

M. ALBUGUES, M. ASTRUC, Mme BAREGES, M. BEQ, M. BESIERS, Mme CABOS, Mme DEBIAIS, M. DEPRINCE, M. DESCAZEAUX, Mme FERRERO, M. HENRYOT, Mme JALAISE, Mme LE CORRE, M. MARDEGAN, Mme MAURIEGE, Mme NEGRE, Mme RIOLS, Mme SARDEING-RODRIGUEZ, M. WEILL

**PROMOLOGIS -
DEMANDE DE GARANTIE D'EMPRUNT
POUR L'OPÉRATION D'ACQUISITION-AMÉLIORATION DE 6
LOGEMENTS
RUE LOUIS BOSCUS -
COMMUNE DE CAUSSADE**

J'ai l'honneur de soumettre à votre examen une demande de garantie d'emprunt présentée par Monsieur le Directeur de la S.A. PROMOLOGIS. Elle concerne l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements situés rue Boscus à Caussade.

Le plan de financement prévisionnel d'un montant global de 568 369 € fait apparaître le détail suivant :

* Prêt PLUS 40 ans	325 589,00 €
* Prêt PLUS 50 ans	81 397,00 €
* Prêt PLAI 40 ans	117 106,00 €
* Prêt PLAI 50 ans	29 277,00 €
* Subvention CD 82 (crédits délégués par l'Etat)	15 000,00 €
Total	568 369,00 €

Dans le cadre de ce financement, le Département est aujourd'hui sollicité pour garantir un emprunt de 553 369 €.

Les conditions actuelles de cet emprunt à réaliser auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations sont définies dans le contrat n° 37617.

La garantie sollicitée du Département porte sur une somme de 276 684,50 €, soit 50 % d'un montant global de 553 369 €, la commune de Caussade se portant garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 septembre 2015.

DECISION de la COMMISSION PERMANENTE

Vu le rapport de Monsieur le Président,

Vu la délibération du Conseil Départemental du 28 avril 2015 portant délégation d'attributions à la Commission Permanente,

Après en avoir délibéré,

LA COMMISSION PERMANENTE :

- Accorde à la S.A. Promologis, pour l'opération d'acquisition-amélioration de 6 logements situés rue Boscus à Caussade, la garantie du Département à hauteur de 50 % d'un montant global de 553 369 €, soit 276 684,50 €, selon les conditions définies dans le contrat n° 37617 ;
- Précise que la commune de Caussade se porte garante à hauteur de 50 % de la totalité de l'emprunt souscrit, comme l'indique sa délibération en date du 28 septembre 2015 ;

- Autorise Monsieur le Président à signer au nom et pour le compte du Département, la convention et le contrat de prêt correspondants.

Adopté à l'unanimité.

Le Président,

Christian ASTRUC